



16^{ème} TRAIL DE NOEL de Montigny 76 13 décembre 2026

REGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATION : Le Montigny-La Vaupalière Running Club (sigle MVRC), avec le précieux soutien des Mairies des communes traversées, organise le dimanche 13 décembre 2026 à MONTIGNY 76380, la 16^{ème} édition du TRAIL DE NOEL, sous la forme d'un trail découverte de 10,5 km, d'un trail court de 23 km et d'un trail de 33 km.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION : trois courses sont au programme, elles sont disputées **sur un seul tour**.

- Epreuve de **33 km** (dénivelé + 830 m) ouverte aux hommes et femmes licencié(e)s ou non, des espoirs aux masters. 500 dossards maximum sur le 33 km. **Téléphone portable et lampe frontale OBLIGATOIRES.**

Barrière horaire à 10h30 au 15^{ème} kilomètre avec rapatriement au départ.

Chaque participant concerné (H ou F) se verra proposer de remettre son dossard au juge running présent au 15^{ème} km. En cas de refus, il y aura disqualification du participant concerné (H ou F).

- Epreuve de **23 km**, (dénivelé + 490m) ouverte aux hommes et femmes licencié(e)s ou non, des juniors aux masters. 1000 dossards maximum sur le 23 km.
- Epreuve de **10,5 km**, (dénivelé + 160 m) ouverte aux hommes et femmes licencié(e)s ou non, des cadets aux masters. 1000 dossards maximum sur le 10,5 km.
- Des bâtons seront autorisés seulement sur les distances de 23 km et 33 km.

ARTICLE 3 : DEPART ET ARRIVEE auront lieu devant l'église de Montigny.

Départ du 33 km = **08h30 avec barrière horaire à 10h30 au 15^{ème} km.**

Départ du 23 km = **09h30**

Départ du 10,5 km = **10h15**

Le chronométrage sera effectué par la société 

Toilettes fixes + toilettes mobiles et douches disponibles à proximité au stade de football.

ARTICLE 4 : LES DOSSARDS seront à retirer sous le préau de l'école de MONTIGNY (76380) derrière la mairie

Vendredi 11/12/2026 : de 17h00 à 19h30.
Samedi 12/12/2026 : de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h00
Dimanche 13/12/2026 : de 7h30 à 8h15 pour le 33 km.
de 8h00 à 9h15 pour le 23 km.
de 9h00 à 10h00 pour le 10,5 km.

Les coureurs pourront consulter le site d'inscription www.tropevent.com pour relever leur numéro de dossard dès le jeudi 10 décembre 2026.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Il appartient à chaque coureur d'assurer correctement la fixation de son dossard en préservant les données techniques des puces électroniques qui ne doivent pas être pliées ni être transpercées.

Le dossard doit être visible sur la poitrine du coureur avec épingles ou devant le bassin avec porte dossard.

L'organisation ne fournit pas les épingles !

ARTICLE 5 : LES PARCOURS

Ils seront identifiés par de la rubalise et des fléchages directionnels. Les principaux carrefours et intersections de route seront protégés par des signaleurs. Avant le départ, chaque concurrent devra avoir pris connaissance du parcours qui sera affiché au retrait des dossards. L'organisation se réserve la possibilité de modifier les tracés dans le cas où certaines circonstances risqueraient de mettre en danger la santé des concurrents.

Dans le cas de conditions météorologiques particulières ou sanitaires donc cas de force majeure, les droits d'inscription seront acquis à l'organisateur.

TOUT COUREUR NE RESPECTANT PAS LE TRACE SERA EXCLU DEFINITIVEMENT DES TRAILS DE NOEL A MONTIGNY

ARTICLE 6 : INSCRIPTIONS et DROIT D'INSCRIPTION :

- **UNIQUEMENT PAR INTERNET** via le site du club www.montignyrunningclub.fr pour lecture du règlement puis via un lien vers notre partenaire TROPEVENT pour votre inscription avec paiement sécurisé à compter du 1^{er} Septembre 2026 et jusqu'au 8 Décembre 2026, date de clôture. **(ou dès la jauge atteinte)**

La jauge des participants et les horaires de départ des trois distances peuvent évoluer en fonction des directives sanitaires du moment. Suivre les infos sur le site du club.

Tarif d'inscription 10,5 km = 18 € frais inclus jusqu'au 30/11/2026 puis 25 € jusqu'à la clôture.

Tarif d'inscription 23 km = 25 € frais inclus jusqu'au 30/11/2026 puis 30 € jusqu'à la clôture.

Tarif d'inscription 33 km = 32 € frais inclus jusqu'au 30/11/2026 puis 35 € jusqu'à la clôture.

Notre partenaire TROPEVENT (www.tropevent.com) proposera aux clubs ou groupes qui en feront la demande un code promo, utilisable une seule fois, afin de bénéficier d'une remise de 1€ dès la 11^{ème} inscription.

► **Toute demande de modification d'un dossier coureur devra se faire via le site TROPEVENT.**

Aucune inscription, aucun changement de coureur, aucun changement de distance ne sera possible sur place.

ARTICLE 7 : DOCUMENT à JOINDRE LORS DE CHAQUE INSCRIPTION : uniquement une licence FFA ou un PPS

● Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur et ce, **dès la demande d'inscription par internet : d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivré par la FFA ou d'une ATTESTATION PPS, (Parcours de Prévention Santé) obtenue sur le site internet pps.athle.fr et dont le document dématérialisé devra être joint par téléchargement sur le site d'inscription.** L'attestation PPS est également obligatoire pour les athlètes étrangers, trois langues sont disponibles (Français, Anglais et Espagnol) mais l'attestation est toujours produite en Français.

● Les non licenciés mineurs doivent, eux, toujours passer par la case d'un questionnaire spécifique (et la fourniture d'un certificat médical, le cas échéant) + une autorisation parentale ou du représentant légal. Ces documents seront remplissables en ligne sur le site TROPEVENT (www.tropevent.com)

► **Tout dossier incomplet ou erroné ne sera pas pris en compte et le paiement correspondant par CB sera remboursé moins les frais de notre partenaire TROPEVENT (www.tropevent.com)**

ARTICLE 8 : ASSURANCE : chaque participant déclare pouvoir attester de sa couverture responsabilité civile individuelle accident, garantissant les risques inhérents à sa participation. Nous vous laissons le soin de contracter toute assurance complémentaire. Le MVRC déclare avoir souscrit une assurance spécifique pour cette épreuve mais se décharge de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommages corporels.

ARTICLE 9 : SERVICE MEDICAL : Un médecin et une équipe de secouristes seront présents sur l'aire de départ/arrivée et interviendront sur le parcours en cas de besoin. Un service ambulance sera également disponible sur le site.

ARTICLE 10 : CLASSEMENT ET RECOMPENSES :

Récompenses aux trois premiers scratchs de chaque course hommes et femmes + récompenses diverses à l'initiative du club.

Récompenses aux trois premières cadettes et aux trois premiers cadets.

Lot surprise au meilleur déguisement homme et femme.

Chaque participant recevra un lot souvenir du trail de Noël.

Les résultats complets seront disponibles dès que possible sur les sites internet :

- www.cb2000.fr

- www.normandiecouseapied.com

- www.tropevent.com

ARTICLE 11 : RAVITAILLEMENT : conformément à l'esprit trail, chaque concurrent doit assurer en course son alimentation liquide et solide. Toutefois, l'organisation proposera un point d'eau sur les parcours 23 et 33 km.

Chaque coureur devra apporter son gobelet pour bénéficier de liquide lors des ravitaillements.

Article 12 : L'ETHIQUE : chaque participant au Trail de Noël s'engage à respecter le règlement ainsi que les autres concurrents, les bénévoles et la population du village qui accueille la course. Il devra en outre venir en aide à tout coureur en difficulté, respecter la faune et la flore et ne laisser aucun déchet sur son passage. La liste n'est pas limitative et toute transgression à l'esprit trail sera sanctionnée de mise hors course.

Président du club organisateur :

Laurent LEBOURG

Directeur de course et de la sécurité :

Jean-Luc LEFEBVRE, vice-président du club organisateur.